



# RENNES-VÉLO

BULLETIN MENSUEL DU CYCLISME POUR L'OUEST

Organe officiel du « Vélo-Cycle Rennais »

<p>POUR ADMINISTRATION : <b>RÉDACTION, ABONNEMENTS</b> s'adresser à <b>M. PEIGNÉ</b>, 4, Place de Bretagne, Rennes</p>	<p><b>ABONNEMENT ANNUEL</b> Gratuit pour les Membres du « Vélo-Cycle Rennais » Département d'Ille-et-Vilaine .... 1 fr. Autres départements..... 1 fr. 50</p>	<p>POUR LA PUBLICITÉ : s'adresser à l'Imprimerie des Arts et Manufactures 3, place de la Halle-aux-Blés. — RENNES</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adresse télégraphique : Vélo-Rennes. — Adresser les communications avant le 20 de chaque mois (Les Manuscrits ne sont pas rendus)

## VÉLO-CYCLE RENNAIS

Siège : Café de l'Europe, 2, rue de Berlin, Rennes.

### RÉUNION

La réunion mensuelle de février est fixée au *vendredi 4 février*, à 8 h. 1/2 du soir.

MM. les Sociétaires sont priés d'y assister.

### BANQUET ANNUEL

MM. les Membres du V.-C. R. sont informés que le banquet annuel aura lieu le *dimanche 6 février*, dans les salons de M. Gaze, restaurateur, rue Beaumanoir, 6.

Il serait à désirer que, comme d'ordinaire, les convives soient aussi nombreux que joyeux.

Le menu bien compris et la bonne réputation de M. Gaze, ne peuvent qu'encourager les adhésions.

Le prix de la souscription est fixé comme par le passé, à 5 fr.

### BIBLIOTHÈQUE DU V.-C. R.

La salle des réunions étant désormais meublée d'une bibliothèque artistique sortant des ateliers de M. Coquelin, auquel elle fait honneur, il faut songer à la garnir d'ouvrages pouvant intéresser nos sociétaires. Les *dons* de cette nature seraient reçus avec reconnaissance. Un catalogue sera dressé, mentionnant les noms des donateurs.

### COTISATIONS POUR 1898

MM. les Sociétaires sont priés de vouloir bien faire honneur à la quittance que M. le Trésorier du V.-C. R. va faire présenter au domicile de chacun.

Le fait d'être Sociétaire oblige de par l'art. 7 des Statuts à payer régulièrement les cotisations en échange des avantages que la Société offre à ses membres.

Ces avantages sont nombreux et assez connus des Sociétaires pour qu'il soit inutile d'insister, faisons toutefois remarquer que leur valeur, en dehors du côté moral,

est au moins quintuple de la cotisation fixée au prix minimum de 6 fr. par an.

### BUREAU DU V.-C. R. POUR 1898

Une omission regrettable nous a fait oublier M. Pérédo, trésorier du V.-C. R., dans la composition du bureau pour 1898, insérée au dernier numéro de *Rennes-Vélo*. M. Pérédo a bien voulu nous excuser.

Voici donc la composition du bureau pour 1898 :

- Président : M. CHATEL, 1, rue de Berlin.
- Vice-Président : M. le D<sup>r</sup> PATAY, 2, quai Duquay-Trouin.
- Trésorier : M. PÉRÉDO, 15, rue Victor-Hugo.
- Trésorier-Adjoint : M. BIGOT, 4, rue du Pré-Botté.
- Secrétaire : M. PEIGNÉ, 4, place de Bretagne.
- 2<sup>e</sup> Secrétaire : M. LECLAIR, 8, rue de Toulouse.
- Secrétaires-Adjoints : MM. HAYARD, 17 bis, boulevard de la Liberté; GUÉRIN, 6, rue du Champ-de-Mars.

## A propos de la taxe

Dans sa hâte de boucler le budget, la Chambre va-t-elle se saisir suffisamment pour donner satisfaction au monde cycliste en réduisant à 5 fr. la taxe actuellement au taux ridicule de 10 fr. 87 ? Espérons-le, mais...

Nous n'entrons point dans les considérations multiples et excellentes, si bien et si souventes fois détaillées par le *Journal des Sports*. Nous n'en dirons que quelques mots sous une couleur qui paraîtra peut-être fantaisiste.

Lorsque la taxe fut créée en 1893, elle fut considérée comme un impôt de luxe duquel on espérait tirer un million. Depuis, non-seulement le million a été atteint, mais dépassé et multiplié. En 1896 c'est plus de trois millions que cet impôt a produit et pour 1898 on veut encore plus; on espère le pres-

surer et lui faire rendre plus de 4 millions. Cyclistes, doux agneaux, vous serez tondus !...

Et cependant, si on voulait, pour 3 douzaines de coups de fusils coûtant peut-être 3 fr. le gouvernement réaliserait une économie annuelle de 3 millions environ qui lui permettrait de satisfaire aux légitimes revendications des cyclistes.

Comment cela ? Eh, c'est bien simple, 3 fusillades bien placées et le tour est joué.

Tout d'abord une première fusillade nourrie à l'adresse du traître juif Dreyfus qui, d'après les chroniques, coûte plus d'un million annuellement tant en gardiennage renforcé qu'en installation, correspondances coûteuses, etc., sans compter les faux frais qu'il occasionne, tels les procès et turbulations dont il est la honte et se cause.

Qu'un soldat frappe un supérieur dans une forme simple et rapide, le Conseil de guerre n'hésite pas à prononcer la peine de mort. Et l'on ménage un capitaine d'essence étrangère et juive, sans honneur, qui, *trahissant sa Patrie* aurait pu coûter à la France la défaite et le sang de ses enfants !

Pour cet ignoble traître le budget doit fournir des milliers, même des millions de francs. O justice humaine !

Et les bons cyclistes paieront !...

Allons Dreyfus, un bon mouvement, donne ta peau, il y a place pour 12 ba'les; on en mettra même 13.

La deuxième fusillade devrait être offerte à Behanzin.

Pour ce rebelle qui coûta à la France le sang des siens, la santé de beaucoup et des millions, on prend des ménagements, et c'est une captivité royale qu'on lui octroie : indemnité, sérail et garde d'honneur. En échange, il est facile de voir que le prisonnier ne donne pas son amour au